

## BAREMES DES HONORAIRES AU 01 JUILLET 2025

**HONORAIRES** maximum TTC (TVA au taux en vigueur de 20% incluse) Estimation 160,00€ TTC

VENTE de biens à usage d'habitation	MODALITES		A LA CHARGE DE
	MANDATS EXCLUSIFS	SIMPLES	
Jusqu'à 99 999€	10 % (avec un mini de 4000€)	11% (mini 5000€)	L'acquéreur
De 100 000€ à 199 999€	8 % TTC	8,5% TTC	L'acquéreur
De 200 000€ à 349 999€	7 % TTC	7,5 % TTC	L'acquéreur
De 350 000€ à 499 999€	6 % TTC	6,5% TTC	L'acquéreur
A partir de 500 000€	5 % TTC	5,5% TTC	L'acquéreur

**CESSION de droit au bail – FONDS de commerce** 10 % TTC(avec un minimum de 10 000€) 10,5% TTC L'acquéreur

LOCATION à usage d'habitation nu ou meublé* ou professionnelle	MODALITES	A LA CHARGE DE
Visite, constitution du dossier de locataire, rédaction du bail**	10€/m <sup>2</sup> TTC	À la fois par le bailleur et par le locataire
Pour local commercial ou professionnel	25 % du chiffre annuel des loyers TTC	A charge du locataire
Etat des lieux**	3€/m <sup>2</sup> TTC	À la fois par le bailleur et par le locataire
Honoraires d'entremise et négociation	200€ TTC	À la charge du bailleur
Frais de gestion et Garantie de Loyer impayé	7,08% et 2,5% / mois des loyers chargés	A la charge du bailleur

\*\* le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire